

M. Low: Elles pourraient être utilisées pour le commerce.

M. CROLL: Quel est l'usage que nous pouvons faire des liras maintenant?

Le TÉMOIN: Pour les opérations courantes des bureaux du gouvernement, pour des projets d'expansion, l'achat et la construction de propriétés, et pour des buts éducatifs et culturels. Je pense que c'est à peu près cela.

M. GREEN: Vous avez fourni la preuve l'autre jour que cet argent pourrait être utilisé à l'octroi de bourses d'étude.

M. CROLL: Oui, il a dit cela.

M. GREEN: Le témoin a dit que ces liras pourraient être utilisées à la formation d'étudiants canadiens. Ma suggestion au Comité est qu'elles pourraient beaucoup mieux être utilisées à l'octroi de bourses à de jeunes Canadiens.

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît.

M. Croll:

D. Écoutons le témoignage de M. Macdonnell. Vous avez dit, si j'ai bien compris, qu'elles pourraient être utilisées à des opérations courantes, des projets d'expansion tels que la construction, et des buts éducatifs tels que des bourses d'étude. En utilisons-nous pour des bourses?—R. Nous l'espérons, quand cet accord entrera en vigueur. Une somme a été allouée à cet usage.

D. Combien de liras avons-nous bloquées en Italie, à peu près?—R. Nous avons inscrit ce chiffre aux procès-verbaux l'autre jour.

D. Vous l'avez fait? Est-il élevé? Quelqu'un en a-t-il une idée?—R. Environ \$500,000 ont été mis de côté pour des bourses et autres buts éducatifs, plus \$800,000 pour des dépenses en administration et immobilisations.

D. Cela totalise \$1,300,000 que nous avons à notre disposition en Italie en ce moment sous forme de liras bloquées. Sur cela vous avez l'intention de dépenser environ un demi-million pour des usages éducatifs et culturels, et environ \$800,000 pour des buts de construction?—R. Oui.

D. Et si vous n'employez pas cette somme à l'un de ces projets, alors elle restera là, bloquée, sans porter d'intérêts et sans pouvoir être employée à d'autres usages?—R. Oui.

M. ROBICHAUD: M. Macdonnell pourrait-il nous donner une idée de la distance approximative entre l'emplacement proposé de notre ambassade et la Cité du Vatican?

M. McCUSKER: C'est juste au centre archéologique de Rome. C'est sur un terrain historique. C'est tout à fait au centre de la ville. C'est une belle propriété. En fait, je crois savoir qu'une garantie a dû être donnée au gouvernement italien pour que les trésors qui seraient découverts pendant l'exca-
vation soient la propriété du gouvernement italien.

M. ROBICHAUD: M. Macdonnell pourrait-il vérifier cela et donner la distance approximative entre l'emplacement proposé et la Cité du Vatican?

Le TÉMOIN: Bien sûr. J'ai trouvé qu'elle était de trois milles environ.

M. Low:

D. Vous avez dit que vous payiez aujourd'hui un loyer de \$22,000 par an?—R. Oui.

D. Cela comprend-il les services?—R. Non, cela est simplement le loyer que nous payons.

D. Outre cela, vous avez les services et les frais d'entretien à supporter.—
R. Oui.

D. Avez-vous quelque idée de ce que seraient ces autres frais?